

IAD²

Individu Avec Demandes Informations A Disposition



Questions et Réponses pour les personnes concernées par le don de sperme

Lausanne, octobre 2019

Livret réalisé par : Brian Bettoni et Oriane Grosvernier

Illustration de couverture : © Clément Di Chirico

Introduction :

L'objectif de ce livret est de présenter aux jeunes¹ conçus par don de sperme des informations scientifiques de manière la plus simple possible. Toutefois, il s'adresse également aux familles ayant un enfant issu d'un don, aux donneurs et aux professionnels travaillant dans le domaine. Les questions 1 à 10 se réfèrent à la loi suisse ainsi qu'à différents sites internet suisses spécialisés dans le domaine. Les questions 11 à 29 ont été créées sur la base des thèmes ressortis dans la littérature scientifique et les réponses qui suivent se veulent être le reflet des éléments contenus dans les études analysées. Il est important de noter que la littérature étudiée provient majoritairement de pays anglophones où les législations ne sont pas toujours similaires à celle de la Suisse, ce qui peut amener des expériences et des vécus différents. Toutefois, le choix a été fait de se baser sur cette littérature car le sujet est passablement nouveau en Suisse et la population suisse des enfants nés par don de sperme n'est que peu ou pas étudiée.

Un autre objectif de ce livret est de pouvoir offrir, par le contenu proposé, des réponses aux possibles questionnements qu'un jeune conçu par don de sperme pourrait se poser. Toutefois, les réponses données ne peuvent pas refléter l'entier des situations vécues et des ressentis des jeunes. Ainsi, il est possible que les vécus soient différents de ceux présentés ici, la littérature ne rendant pas une liste exhaustive de toutes les situations et ressentis possibles. De plus, étant donné que la loi Suisse ne permet le don de sperme qu'aux couples hétérosexuels, les éléments présentés ici concernent principalement les enfants ayant grandi dans ce type de familles, ce qui n'empêche pas qu'une personne ayant des parents homosexuels, par exemple, puisse retrouver des vécus similaires.

Certaines questions ont deux réponses : une réponse courte, qui présente les éléments essentiels, et une réponse longue, qui permet d'obtenir des informations plus détaillées. Celles-ci peuvent se répéter d'une question à l'autre, le but étant que chaque personne ne doive pas lire le livret en entier pour trouver les réponses qu'elle recherche.

A la fin de chaque réponse sont présentées les sources qui ont permis la création de la réponse. Les numéros correspondent aux articles numérotés de la bibliographie, consultable à la fin de ce livret.

IAD² a été réalisé dans le cadre d'un Mémoire de Master à l'Université de Lausanne. La création de ce livret s'est faite en collaboration avec les professionnelles de la commission FertiForum. « FertiForum est la commission de la Société suisse de médecine de la reproduction (SSMR) qui a pour objectif d'optimiser la pratique clinique et la recherche dans le domaine psychosocial de l'infertilité et la procréation médicalement assistée. Elle est composée de professionnels travaillant dans ce domaine ».

¹ Pour des raisons de simplification de lecture, le masculin est utilisé dans tout le travail pour désigner les individus conçus par don mais concerne les deux sexes.

Table des matières

QUESTIONS EN LIEN AVEC LA PROCÉDURE D'OBTENTION DE L'IDENTITÉ DU DONNEUR	5
1. QUELLES SONT LES PERSONNES QUI PEUVENT DEMANDER À CONNAÎTRE LEUR DONNEUR ?	5
2. QUELLE EST LA RÈGLE POUR LES ENFANTS ISSUS D'UN DON ET NÉS EN 2001 (CONÇUS EN 2000) ?	5
3. QUELS SONT LES LIEUX OÙ SONT ENREGISTRÉES LES DONNÉES EN SUISSE ?	5
4. QUELLES SONT LES INFORMATIONS QU'IL EST POSSIBLE D'OBTENIR SUR LE DONNEUR À LA MAJORITÉ ?	6
5. QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE POUR DEMANDER À CONNAÎTRE L'IDENTITÉ DE SON DONNEUR ?	6
6. QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS DE CONNAÎTRE L'IDENTITÉ DU DONNEUR SI LE JEUNE EST SUISSE MAIS CONÇU DANS UNE CLINIQUE ÉTRANGÈRE ?	6
7. QUELS SONT LES FRAIS POUR LA DEMANDE ET SONT-ILS À LA CHARGE DU DEMANDEUR ?	6
8. EST-IL POSSIBLE D'OBTENIR DES INFORMATIONS SUR D'ÉVENTUELS FRÈRES ET/OU SŒURS ISSUS DU MÊME DONNEUR ?	7
9. QUELS SONT LES ORGANISMES QUI PEUVENT SOUTENIR LA PERSONNE ISSUE D'UN DON DE SPERME DANS LA DÉMARCHE DE RECHERCHE DU DONNEUR ?	7
10. EN SUISSE, COMMENT PEUT-ON DEVENIR DONNEUR ?	7
QUESTIONS BASÉES SUR LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE.....	9
11. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES CARACTÉRISTIQUES DES DONNEURS AU MOMENT DU DON ?	9
12. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES MOTIVATIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES DONNEURS LIÉES AU DON ?	9
13. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES IMPLICATIONS DU SECRET AUTOUR DU MODE DE CONCEPTION ?	9
14. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES RAISONS QUI ONT AMENÉ LES PARENTS À GARDER LE MODE DE CONCEPTION SECRET ?	10
15. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES RAISONS QUI ONT AMENÉ LES PARENTS À RÉVÉLER À LEUR ENFANT SON MODE DE CONCEPTION ?	12
16. QUELS PEUVENT ÊTRE LES RESENTIS DES ENFANTS ISSUS D'UN DON AU MOMENT DE LA RÉVÉLATION DE LEUR MODE DE CONCEPTION ?	13
17. QUEL PEUT ÊTRE L'IMPACT DE LA RÉVÉLATION DU MODE DE CONCEPTION SUR LA RELATION AVEC LES PARENTS ?	14
18. QUELLE PEUT ÊTRE LA VISION DES ENFANTS ISSUS D'UN DON SUR LE DON DE SPERME ?	16
19. QUELLE PEUT ÊTRE L'ÉVOLUTION DE LA VISION DES ENFANTS SUR LEUR DONNEUR AU COURS DU TEMPS ?	17
20. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES DIFFICULTÉS DES ENFANTS ISSUS D'UN DON À PARLER DU DON DE SPERME ?	18
21. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES MOTIVATIONS AMENANT LES ENFANTS À VOULOIR RECHERCHER LEUR DONNEUR ?	18
22. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES PEURS ET LES ATTENTES DES ENFANTS ISSUS D'UN DON LORS DE LA RECHERCHE DE LEUR DONNEUR ?	20
23. QUELLES PEUVENT ÊTRE LES RÉPERCUSSIONS FAMILIALES DU DÉSIR DES ENFANTS ISSUS D'UN DON DE RECHERCHER LEUR DONNEUR ?	20
24. QUELS PEUVENT ÊTRE LES MOYENS DE CONTACT ENTRE DES DONNEURS ET L'ENFANT ISSU DE LEUR DON ?	21
25. QUEL PEUT ÊTRE L'INTÉRÊT DES DONNEURS POUR L'ENFANT ISSU DE LEUR DON ?	21
26. QUEL PEUT ÊTRE LA RELATION ENTRE DES DONNEURS ET L'ENFANT ISSU DE LEUR DON ?	22
27. QUEL PEUT ÊTRE LA RELATION ENTRE LA FAMILLE DES DONNEURS ET CELLE DE L'ENFANT ISSU DE LEUR DON ?	22
28. QUELS PEUVENT ÊTRE LES CONSEILS DONNÉS AUX PARENTS CONCERNÉS PAR LE DON DE SPERME ?	23
29. QUELS PEUVENT ÊTRE LES CONSEILS DONNÉS AUX DONNEURS DE SPERME ?	24
ADRESSES DES PROFESSIONNELLES.....	26
BIBLIOGRAPHIE IAD².....	30
WEBOGRAPHIE IAD²	31
NOTES	32

Questions en lien avec la procédure d'obtention de l'identité du donneur

1. Quelles sont les personnes qui peuvent demander à connaître leur donneur ?

Les personnes conçues à partir du 1er janvier 2001 et âgées de 18 ans révolus peuvent demander l'identité de leur donneur. Il est possible de demander à obtenir les informations relatives à son donneur avant sa majorité s'il y a un intérêt légitime de la part du jeune, par exemple des motivations médicales ou psychologiques.

Selon les statistiques de l'Office fédéral des statistiques (OFS), cela représente 1401 enfants nés entre les années 2002 et 2017. Ce chiffre concerne les naissances dans le cadre d'une fécondation in vitro ou d'un transfert d'embryon avec don.

Sources : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) ; Office fédéral de la statistique (OFS)

2. Quelle est la règle pour les enfants issus d'un don et nés en 2001 (conçus en 2000) ?

Pour les personnes nées en 2001 mais conçues en 2000, il leur est possible de s'adresser au centre où elles ont été conçues mais sans garantie de recevoir l'identité du donneur ; cela dépend du centre et des donneurs dont le sperme a été utilisé. Certains donneurs seront peut-être d'accord de lever l'anonymat.

Source : Dr D. Wirthner et Dr D. Wunder, communication personnelle, 18 décembre 2018

3. Quels sont les lieux où sont enregistrées les données en Suisse ?

Pour les personnes conçues à partir du 1er janvier 2001, les données sont enregistrées à l'Office fédéral de l'état civil. Elles sont conservées durant 80 ans. Les personnes conçues avant 2001 doivent s'adresser à la clinique où elles ont été conçues.

Sources : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) ; Dr D. Wirthner et Dr D. Wunder, communication personnelle, 18 décembre 2018

4. Quelles sont les informations qu'il est possible d'obtenir sur le donneur à la majorité ?

Les données communiquées concernant le donneur sont : son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance, son domicile, son lieu d'origine ou sa nationalité, sa profession et sa formation. La date du don est incluse ainsi que des renseignements sur l'aspect physique du donneur : couleur des yeux, couleur des cheveux, poids et taille. Est aussi inclus la réponse du donneur quant à savoir s'il accepte ou d'être contacté par le jeune. Les résultats des examens médicaux sont transmis sur demande.

Sources : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) ; site du Centre médical de Fertilité - CPMA Lausanne

5. Quelles sont les démarches à entreprendre pour demander à connaître l'identité de son donneur ?

Les démarches se font via le site de l'Office fédéral de l'état civil. Un formulaire doit être rempli et renvoyé. Il est possible de demander le soutien de professionnels pour être accompagné durant les démarches ; une liste de professionnels est disponible sur le site de FertiForum et à la fin de ce livret.

Source : Office fédéral de l'état civil

6. Quelles sont les possibilités de connaître l'identité du donneur si le jeune est suisse mais conçu dans une clinique étrangère ?

Dans ce cas de figure, ce sont les lois du pays dans lequel le jeune a été conçu qui font foi. Certains pays ont des lois similaires à celles de la Suisse alors que d'autres peuvent pratiquer le don anonyme. Il est possible de se renseigner auprès de la clinique dans laquelle le traitement de procréation médicalement assistée a eu lieu ou auprès de la banque de sperme concernée.

Source : Dr D. Wirthner et Dr D. Wunder, communication personnelle, 18 décembre 2018

7. Quels sont les frais pour la demande et sont-ils à la charge du demandeur ?

Selon l'Office fédéral de l'état civil, le montant total des frais à la charge de la personne demandant l'identité de son donneur n'est pas encore établi.

Source : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

8. Est-il possible d'obtenir des informations sur d'éventuels frères et/ou sœurs issus du même donneur ?

Non, la loi prévoit de divulguer uniquement des informations concernant l'identité du donneur et ne permet pas de mettre à disposition des informations concernant d'éventuels frères/sœurs.

Différents organismes ont pour but de permettre la réunification de personnes liées au même donneur. Nous pouvons citer le « Donor Sibling Registry », un organisme à international à but non lucratif qui réunit des personnes de nombreux pays, y compris la Suisse.

Sources : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

9. Quels sont les organismes qui peuvent soutenir la personne issue d'un don de sperme dans la démarche de recherche du donneur ?

Les professionnels de FertiForum peuvent vous soutenir tout au long de vos réflexions et de vos démarches !

« FertiForum est la commission de la Société suisse de médecine de la reproduction (SSMR) qui a pour objectif d'optimiser la pratique clinique et la recherche dans le domaine psychosocial de l'infertilité et la procréation médicalement assistée. Elle est composée de professionnels travaillant dans ce domaine. »

Le site internet de FertiForum propose une liste de professionnels pouvant accompagner les personnes dans leurs démarches de recherche d'informations, que ce soit les enfants issus d'un don, les parents ou les donneurs.

Source : site de FertiForum

10. En Suisse, comment peut-on devenir donneur ?

En Suisse, ce sont les hommes entre 18 et 45 ans au moment du don qui peuvent être donneurs. Lorsque le donneur se présente au centre, son anamnèse médicale et ses motivations sont des éléments qui sont pris en considération lors d'un entretien avec le médecin responsable. Des tests sanguins permettent d'assurer que le donneur ne présente aucune anomalie génétique ou maladies sexuellement transmissibles. La qualité de son sperme est aussi déterminante. De plus, le donneur ne peut donner qu'à un seul centre et son sperme peut être utilisé pour la conception de huit enfants au maximum.

Pour un couple spécifique, le donneur est choisi sur la base de ses caractéristiques physiques pour que la couleur de la peau, des yeux, des cheveux et son groupe sanguin correspondent aux

caractéristiques du futur père social. Depuis 2001, le donneur n'est plus anonyme et les enfants issus de son don peuvent demander, à leur majorité, à connaître son identité.

Des informations supplémentaires peuvent encore être obtenues auprès des professionnels de FertiForum.

Source : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Questions basées sur la littérature scientifique

11. Quelles peuvent être les caractéristiques des donneurs au moment du don ?

Selon la littérature scientifique, environ la moitié des donneurs seraient en couple et n'auraient pas d'enfants. Une majorité aurait fait des études supérieures (université ou haute école). De plus, il semble que les donneurs la grande majorité des donneurs commencent de donner vers 27 ans et arrêtent vers 33 ans.

Sources : 1 ; 2

12. Quelles peuvent être les motivations et les préoccupations des donneurs liées au don ?

Il semble que c'est le fait d'aider des couples à avoir un enfant, de pouvoir transmettre son patrimoine génétique et le fait d'être payé (dédommagé en Suisse) qui motivent principalement les donneurs. Une fois le don fait, de nombreux donneurs mentionnent penser régulièrement à l'enfant potentiellement né grâce à leur don et vouloir savoir comment il se porte. Enfin, un tiers des donneurs environ dit ressentir un sentiment de responsabilité envers l'enfant issu de leur don s'il arrivait quelque chose à ses parents.

Sources : 2 ; 3 ; 4

13. Quelles peuvent être les implications du secret autour du mode de conception ?

Lorsqu'il y a un secret au sein de la famille, il semble se créer un sujet tabou, qu'on n'aborde pas. Celui-ci touche autant les parents que les enfants. Les parents ressentent souvent un malaise important lié au fait de ne pas être honnêtes avec leur enfant mais aussi une angoisse constante : celle que leur enfant apprenne son mode de conception par quelqu'un d'autre, au courant du don de sperme. Les enfants, qui ressentent de manière inconsciente parfois ce tabou, peuvent s'éloigner dans la relation avec leurs parents avant même de savoir leur mode de conception. Il arrive aussi qu'ils imaginent certains scénarios possibles en lien avec leur conception : adoption, viol, adultère.

Sources : 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9

Pour en savoir plus...

La littérature montre que des éléments se jouent à plusieurs niveaux : celui du couple, celui de la relation parents-enfant et celui du jeune.

En ce qui concerne le premier niveau, il ressort que le fait de n'avoir rien dit à l'enfant amène une difficulté à parler du don de sperme au sein du couple ; cela semble créer un sujet tabou.

De plus, les parents interrogés relèvent la présence d'un malaise important lié au fait qu'ils se sentent inconfortables de ne pas être honnêtes envers leur enfant. Ils notent que le secret atteint leur propre sentiment d'intégrité mais qu'il influence aussi la relation entre leur enfant et eux. En effet, certains enfants conçus par don, du fait d'avoir ressenti un certain malaise chez leurs parents, se sont éloignés d'eux avant même de connaître leur mode de conception. De plus, il apparaît que le fait de maintenir le secret autour des origines amènerait à une augmentation des conflits mère-fille, ce qui ne se retrouve pas dans la relation mère-fils.

Enfin, les parents notent la présence de fortes angoisses liées à la peur que l'enfant apprenne la vérité par quelqu'un d'autre au courant de la situation. Cette angoisse peut aussi apparaître au moment où le jeune commence les cours de biologie à l'école, les parents ayant peur qu'il ne découvre son mode de conception par les cours de génétique. Enfin et en ce qui concerne les enfants, même avant de connaître la vérité, certains avaient imaginé différents scénarios possibles concernant un autre père ou un secret autour du père (par exemple adoption, viol ou adultère).

Sources : 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9

14. Quelles peuvent être les raisons qui ont amené les parents à garder le mode de conception secret ?

La littérature montre quatre grandes raisons pour les parents de ne pas vouloir révéler le don de sperme. (1) La volonté de protéger leur enfant : certains parents craignent que l'information impacte son bien-être ; (2) la volonté de se protéger eux-mêmes : peur de ne pas réussir à répondre aux questions de leur enfant, peur de ne pas réussir à gérer les émotions en lien, peur que la relation avec leur enfant change ou que le père soit stigmatisé socialement ; (3) le manque de raisons ou de motivations pour révéler le don de sperme à l'enfant : certains parents pensent que le fait qu'il y a eu un donneur de sperme n'est pas une information importante pour l'enfant, d'autres pensent qu'il vaut mieux ne rien dire vu qu'ils n'ont aucune information à donner à l'enfant é propos de son donneur ;

(4) le besoin d'aide : les parents ne savent pas comment révéler à l'enfant son mode de conception et auraient besoin de l'aide de professionnels pour le faire.

Sources : 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12

Pour en savoir plus...

Selon les études, différentes raisons sont données par les parents pour justifier le fait de ne pas révéler à l'enfant sa conception par don de sperme. Elles ont été regroupées en différentes catégories qui permettent de mieux comprendre ce qui serait à l'origine de ce secret :

- *Volonté de protéger son enfant :*

Certains parents craignent que la révélation de l'information vienne impacter le bien-être de leur enfant. Ainsi, ils préfèrent, par exemple, attendre que leur enfant soit plus mature pour donner cette information. Plusieurs parents craignent que la révélation blesse l'enfant et que le fait de ne pas pouvoir connaître l'identité du donneur tout de suite, amène une détresse supplémentaire.

- *Volonté des parents de se protéger :*

Certains parents ne révèlent pas le don de sperme à leur enfant par peur que celui-ci ne leur pose des questions auxquelles ils éprouveraient des difficultés à répondre. D'autres ne se sentent émotionnellement pas prêts pour affronter ces questionnements. De plus, il semble que plus le temps passe, plus il est difficile pour les parents de révéler le don de sperme à leur enfant. Ce facteur temps augmente la peur de certains parents face à la réaction que le jeune pourrait avoir et, notamment, la colère qu'il pourrait manifester en découvrant que ses parents n'ont pas été honnêtes avec lui.

Un autre facteur amenant les parents à ne pas révéler le don est la crainte que cette révélation ait un impact sur leur relation avec l'enfant et plus particulièrement sur la relation avec le père. Certains parents craignent que le jeune rejette son père en apprenant qu'il n'y a pas de lien génétique entre eux. Enfin, il apparaît aussi une appréhension face à la perte de contrôle de l'information. Les parents peuvent craindre que le fait d'informer l'enfant amène à ce qu'un nombre conséquent de personnes soient au courant de l'infertilité du père et que ceci amène à sa stigmatisation sociale. Ainsi, il peut arriver que certains pères interdisent à leur épouse de révéler l'information à l'enfant.

- *Manque de raisons ou de motivations pour révéler le don de sperme :*

Certains parents jugent que le fait qu'il y ait eu un donneur lors de la conception n'est pas une information qu'il est primordial de partager. Selon le contexte social et politique dans lequel les parents évoluent, il peut parfois y avoir une sorte de « mise à distance » du donneur de la part des parents. Ils se refusent d'y penser et ne lui donnent qu'une place marginale. Parfois aussi, le fait de ne pas avoir d'informations sur le donneur qui encourage les parents à ne pas révéler l'information.

Certains parents disent aussi avoir voulu révéler le mode de conception à leur enfant mais ne pas avoir senti d'intérêt de sa part, ce qui les a amenés à stopper le processus de révélation. Enfin, de rares couples parentaux pensent que leur descendant est un enfant naturel du couple (relation sexuelle juste après avoir bénéficié du don de sperme) et n'estiment donc pas nécessaire de lui révéler le recours à un potentiel donneur.

- *Besoin d'aide et anxiété :*

Enfin, il apparaît que certains parents ne savent pas comment révéler le mode de conception à leur enfant et qu'ils auraient besoin de conseils pour savoir comment mener à bien le processus de révélation.

Quoiqu'il en soit, lorsque les parents ne n'ont rien révélé à leur enfant, bien souvent il y a la présence d'une peur constante chez eux que leur enfant apprenne son mode de conception par une tierce personne au courant du don. En effet, dans plus de la moitié des cas, une autre personne que les parents est au courant.

Sources : 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12

15. Quelles peuvent être les raisons qui ont amené les parents à révéler à leur enfant son mode de conception ?

Une des raisons principales donnée par les parents est le fait que l'enfant a le droit de connaître son mode de conception et son historique médical lié à la famille de son donneur. Une autre raison est le fait que les parents désirent être honnêtes et ouverts avec leur enfant et ne pas avoir de secrets. Ils préfèrent aussi que ce soit eux qui révèlent à leur enfant l'existence du donneur plutôt qu'une autre personne, au courant de la situation.

Enfin, il semble que le contexte dans lequel évoluent les parents a une influence sur le fait de révéler ou non ; dans la société actuelle, le fait que les professionnels conseillent aux parents de révéler à l'enfant son mode de conception augmente le nombre d'enfants au courant du don de sperme.

Sources : 5 ; 6 ; 8 ; 11 ; 13

Pour en savoir plus...

Plusieurs raisons peuvent amener les parents à révéler la conception par don de sperme à leur enfant. D'un côté, il est possible de trouver des arguments liés au droit de l'enfant à connaître son mode de conception ainsi que ses antécédents médicaux liés à la famille de son donneur.

D' un autre côté, les raisons peuvent être associées aux sentiments des parents, qui veulent être honnêtes et ouverts avec leur enfant de manière à garder un lien de confiance avec lui. Dans le même sens, une volonté de ne pas avoir de secrets dans la famille est souvent présente, de même que la peur que le jeune apprenne l'information par quelqu'un d'autre que les parents.

Être marié ou divorcé ne paraît pas influencer sur le fait de révéler, de même que la présence dans la famille, d'enfants issus de conception naturelle. Par contre il semble exister une influence des avis des professionnels, qui eux conseillent de révéler le mode de conception à l'enfant. La scolarité peut aussi amener les parents à révéler le don de sperme à l'enfant afin que celui-ci ne le découvre pas lors d'un cours de biologie par exemple.

Sources : 5 ; 6 ; 8 ; 11 ; 13

16. Quels peuvent être les ressentis des enfants issus d'un don au moment de la révélation de leur mode de conception ?

Selon la littérature scientifique, moins d'un quart des individus issus d'un don ne se souvient pas du moment où ils ont appris l'histoire de leur conception par don de sperme. Au contraire, la majorité en garde un souvenir très précis.

La révélation peut s'accompagner de divers ressentis, comme une curiosité pour le donneur, l'envie de savoir à quoi il ressemble, un sentiment d'être spécial (ce qui peut être tant positif que négatif), le sentiment d'avoir été désiré par ses parents ou alors un sentiment de confusion. Ce dernier est souvent plus fort lorsque la personne l'apprend à un âge plus avancé.

Certains individus ressentent un choc lors de la révélation, l'impression que leur vie n'est qu'un mensonge. Certains expriment aussi l'envie d'avoir une structure familiale plus traditionnelle. Selon les sentiments présents, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide à un professionnel.

Sources : 9 ; 14 ; 15

Pour en savoir plus...

Différents types de ressentis sont décrits par les participants dans la littérature scientifique. Tout d'abord, moins d'un quart des personnes interrogées disent ne plus se souvenir du moment où leurs parents leur ont révélé leur mode de conception.

Ainsi, la majorité des individus interrogés s'en souviennent et expriment divers sentiments : le fait de se sentir spécial ou différent, ce qui peut être ressenti comme positif ou négatif en fonction de la perception propre à chacun ; le sentiment d'avoir été désiré par ses parents ; l'apparition d'une forte curiosité envers le donneur, savoir qui il est, à quoi il ressemble ; et parfois aussi un sentiment de confusion. Ce dernier semble être plus intense en fonction de l'âge ; plus l'enfant est informé tardivement, plus la confusion serait grande. Certains décrivent aussi l'effet d'un choc lors de l'annonce, choc s'expliquant par le fait d'avoir l'impression que leur vie n'est qu'un mensonge et qu'il n'est plus possible d'avoir confiance en personne. Enfin, dans de plus rares cas, certains éprouvent aussi du soulagement lié au fait que leur père, qu'ils pensaient être leur père biologique, ne l'est en réalité pas. Ce ressenti se manifeste surtout lorsque le père est inadéquat ou que la relation est particulièrement conflictuelle.

Les ressentis peuvent évoluer avec le temps : si le sentiment d'être spécial ou différent semble augmenter légèrement au cours du temps, celui de confusion aurait tendance à s'atténuer. Pour un tiers des personnes interrogées, il n'y a pas d'évolution. Ainsi, nous notons que si ces résultats donnent des illustrations de ce qu'éprouvent certains jeunes, l'évolution de ces ressentis reste quelque chose de personnel et peut être différente d'un individu à l'autre.

Sources : 9 ; 14 ; 15

17. Quel peut être l'impact de la révélation du mode de conception sur la relation avec les parents ?

La littérature montre que le fait de connaître son mode de conception par don de sperme avant 11 ans permet de mieux intégrer cet aspect de son histoire à son identité. Ainsi, certains enfants ne voient pas d'impact de la révélation sur la relation avec leurs parents. D'autres expriment ressentir un

sentiment de trahison de la part des parents, un éloignement dans la relation mais aussi une reconnaissance de leur honnêteté.

Concernant la relation avec la mère, il semble que si la révélation peut amener de la colère dans un premier temps, elle permet aussi une diminution des conflits mère-enfants ; cette diminution serait plus grande dans la relation mère-fils que mère-fille. Face au père, c'est surtout de la sympathie pour lui qui est exprimée. Il peut arriver que certains jeunes ressentent ensuite une certaine anxiété envers leur père, liée à la crainte que celui-ci se sente atteint dans sa virilité à cause de son infertilité. Il peut arriver que l'absence de lien génétique avec le père influence négativement la relation, particulièrement à l'adolescence.

Sources : 7 ; 9 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18

Pour en savoir plus...

1. Relation avec la mère :

La révélation n'a pas amené de changements dans la relation avec la mère pour la moitié des personnes interrogées qui ont appris leur mode de conception entre 4-11 ans, pour un quart environ de celles qui l'ont su entre 12-18 ans, et pour moins d'un quart de celles mises au courant après 18 ans. En ce qui concerne les enfants pour qui la révélation a amené une modification de la relation, on trouve, tout âge confondu : colère, éloignement dans la relation, sentiment de trahison, mais aussi appréciation de l'honnêteté de la mère ainsi que sympathie pour elle. Toutefois, la colère et le fait d'apprécier l'honnêteté de la mère seraient plus fortement ressentis par les personnes ayant appris leur mode de conception après 10 ans. Le fait que la mère révèle le mode de conception a aussi un impact positif sur la relation avec l'enfant : les conflits avec la mère diminuent. Ce fait serait plus fort dans la relation mère-fils que mère-fille. Enfin, lorsque le jeune voit positivement le don de sperme, la relation avec la mère serait de meilleure qualité.

2. Relation avec le père :

La révélation n'a pas amené de changements dans la relation avec le père pour environ un quart des personnes interrogées l'ayant appris entre 4 et 11 ans, pour un quart de celles l'ayant su entre 12 et 18 ans et aussi pour un quart de celles mises au courant après 18 ans. Pour les jeunes qui ressentent une différence dans la relation avec leur père, il ressort que c'est soit un fort sentiment de sympathie qui est ressenti soit, au contraire, de la colère.

On rencontre également un sentiment de trahison, un éloignement dans la relation et, pour certains, une appréciation de l'honnêteté du père. De plus, il semble y avoir un lien entre le fait de percevoir positivement son mode de conception et la qualité de la relation avec le père. Enfin, de savoir que son père n'est pas son géniteur et qu'il y a présence d'un donneur amènerait certaines personnes à ressentir de l'anxiété face à leur père : peur que celui-ci se sente touché dans sa virilité à cause de son infertilité, peur qu'il se sente triste de ne pas avoir de liens génétiques avec l'enfant et peur que le père craigne d'être rejeté par son enfant. Si le sentiment d'éloignement dans la relation est effectivement ressenti par certains jeunes, d'autres mettent aussi en évidence le fait que la relation avec le père perd de sa chaleur suite à la révélation et que l'absence de lien génétique peut prendre de l'importance, particulièrement à l'adolescence.

3. Relation avec les deux parents :

La révélation impacte différemment les relations entre l'enfant et sa mère et celles avec son père. Si pour certains jeunes elle n'amène aucune différence, pour d'autres elle nécessite de réévaluer les relations qu'ils avaient construites. Plusieurs jeunes disent que la révélation change les membres de la famille. Il semble établi que le fait de savoir avant 10 ans permet de mieux intégrer cet aspect de son histoire à son identité mais il apparaît aussi que les ressentis évoluent au cours du temps et que tout ne se joue pas au moment de la révélation.

Sources : 7 ; 9 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18

18. Quelle peut être la vision des enfants issus d'un don sur le don de sperme ?

Une étude montre qu'un peu moins de la moitié des enfants conçus par don de sperme voient le don comme quelque chose de positif. Les autres le voient soit négativement, soit n'ont pas vraiment d'avis. Il est par contre évident pour tous que le don devrait être non-anonyme afin que les enfants puissent connaître l'identité de leur donneur s'ils le souhaitent.

Source : 17

19. Quelle peut être l'évolution de la vision des enfants sur leur donneur au cours du temps ?

Dans la majorité des cas, le donneur est vu plutôt positivement. Les personnes nées par don de sperme se disent curieuses de savoir qui est leur donneur, reconnaissantes pour ce don, elles n'y pensent pas trop ou parfois même ne trouvent pas que le donneur est quelqu'un d'important. Certaines le voient comme un père-génétique ou un père-donneur alors que d'autres le voient simplement comme leur donneur.

Lorsque le désir de rechercher son donneur survient, souvent à l'adolescence, celui-ci devient alors quelqu'un qu'il faut rencontrer et avec qui créer des liens car il est une part de soi-même.

Sources : 13 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18

Pour en savoir plus...

De manière générale, le ressenti envers le donneur au moment de la révélation est positif et le reste au cours du temps. Plus particulièrement, les individus qui ont une bonne relation avec leur père semblent voir positivement leur mode de conception et avoir une vision plus objective de leur donneur. Les termes qui ressortent le plus en lien avec la vision du donneur sont « curiosité », « reconnaissance », « pas trop pensé », « pas important », « excité », « préoccupé » et « personne importante de sa vie ». Lorsque les jeunes disent avoir su depuis toujours, c'est au moment de l'adolescence qu'une plus grande importance est donnée au donneur.

Lorsque la personne commence à rechercher son donneur, celui-ci serait considéré comme quelqu'un à rencontrer et avec qui créer des liens (une grande majorité veut avoir un contact avec lui). Par la suite, la curiosité initiale se développe et le donneur devient alors une personne distincte tout en étant une part d'eux-mêmes.

En ce qui concerne la manière de se référer au donneur, on trouve différentes dénominations : « donneur » (une des formes la plus fréquemment utilisée), « père biologique », « père-donneur », « père génétique », « père » (très rare) ; certains décident de ne pas lui donner de nom.

Sources : 13 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18

20. Quelles peuvent être les difficultés des enfants issus d'un don à parler du don de sperme ?

Parler du don de sperme n'est pas forcément facile lorsque l'on est concerné. La peur d'être jugé, le fait de devoir continuellement expliquer ce que c'est ou la frustration de ne pas pouvoir dire qui est son donneur peut parfois amener à éviter le sujet et à ne plus vouloir en parler. Certains jeunes préfèrent alors s'isoler dans le but de se protéger du regard des autres. Dans ces moments, un contact avec un professionnel peut aider à mieux distinguer sa propre situation de l'image que les autres en ont.

Sources : 9 ; 15

Pour en savoir plus...

La conception par don de sperme est certainement un sujet délicat. En effet, il semble que l'idée d'en parler peut provoquer chez le jeune une peur d'être jugé, une sensation d'exaspération liée au fait de devoir expliquer à chaque fois le processus du don, ou encore une frustration découlant du manque d'informations très précises sur le donneur. De plus, il est possible que la curiosité des autres amène l'individu à se sentir différent, mal à l'aise et parfois « à part » de sa famille.

Il peut découler de ces difficultés à en parler ouvertement un certain isolement social, dans le but de se protéger. Les difficultés à parler du don peuvent aussi être liées au fait que certaines personnes parlent d'une dissonance entre leur propre expérience et ce que les autres en perçoivent ; il est donc important de distinguer sa propre situation de l'image que les autres en ont. Notons aussi que moins d'un quart des personnes seulement se sent à l'aise d'aborder le sujet.

Sources : 9 ; 15

21. Quelles peuvent être les motivations amenant les enfants à vouloir rechercher leur donneur ?

La curiosité est une des motivations qui amène les jeunes à rechercher des informations concernant les caractéristiques physiques du donneur notamment. De plus, le besoin de compléter son identité, d'établir une relation avec le donneur et la possibilité de pouvoir transmettre les informations le concernant à ses propres enfants représentent aussi d'autres motivations possibles.

Sources : 14 ; 15 ; 17 ; 19 ; 20

Pour en savoir plus...

Il est important de souligner que toutes les personnes conçues par don de sperme ne souhaitent pas forcément rechercher leur donneur. Une étude menée en Californie sur une période de dix ans montre que seul un tiers a demandé à connaître son donneur ; de plus, il semble que les motivations à rechercher évoluent avec le temps. Ainsi, si à 11 ans plus d'un quart des personnes interrogées voulaient rencontrer leur donneur, ils étaient deux tiers à 18 ans.

Il y a cinq grandes catégories de motivations à rechercher son donneur qui ressortent de la littérature :

- Obtenir des informations sur le donneur : motivés par la curiosité, les jeunes veulent connaître quelques-unes de ses caractéristiques (par exemple nom, taille, lieu de vie) mais ne désirent pas d'autres informations particulières*
- Besoin de le connaître pour compléter son identité : envie de découvrir quelles ressemblances et quels points communs ils ont avec le donneur, quelle est l'histoire familiale du donneur, qui sont ses ancêtres (généalogie) et enfin de savoir si le donneur a une vie de famille*
- Désir d'obtenir plus d'informations sur le donneur qu'uniquement des caractéristiques physiques : par exemple, savoir qui est le donneur en tant que personne, à quoi il ressemble, connaître son état de santé et son historique médical pour compléter le sien*
- Besoin relationnel : désir d'établir une relation avec le donneur, qu'il connaisse sa descendance, qu'une communication puisse s'établir avec lui, par mail ou en s'envoyant des photos par exemple. Pour une grande majorité des jeunes issus d'un don, il n'y a pas le souhait que le donneur fasse partie de la famille nucléaire (parents, frères/sœurs)*
- Transmission : volonté de pouvoir transmettre plus tard, à ses propres enfants, l'entièreté de leur identité*

Sources : 14 ; 15 ; 17 ; 19 ; 20

22. Quelles peuvent être les peurs et les attentes des enfants issus d'un don lors de la recherche de leur donneur ?

En général, les personnes nées par don montrent des attentes concernant le donneur se focalisant plus sur les traits le caractérisant que sur les interactions possibles avec lui. En effet, il semble plus important pour les jeunes que le donneur soit quelqu'un d'ouvert d'esprit, de gentil, de respectueux et en bonne santé qu'une personne qu'ils pourront rencontrer, qui sera contente de les connaître et avec qui ils partageront des intérêts communs.

Il apparaît que les jeunes s'abstiennent, en général, d'avoir des attentes trop élevées envers leur donneur afin d'éviter d'être déçus. Ce fait semble être une stratégie pour se protéger si la rencontre avec le donneur ne se passe pas telle qu'attendue. Lorsque le donneur refuse de les rencontrer, les personnes nées par don peuvent aussi se sentir bouleversés et déçus. Il arrive que le soutien d'un professionnel soit alors nécessaire. Ainsi, les personnes conçues par don de sperme pourraient bénéficier d'une préparation au préalable pour explorer leurs attentes et pour réfléchir aux enjeux possibles d'un contact avec le donneur.

Sources : 18 ; 19

23. Quelles peuvent être les répercussions familiales du désir des enfants issus d'un don de rechercher leur donneur ?

Dans la majorité des cas, mères et pères réagissent positivement au désir de recherche de leur enfant. Toutefois, il peut arriver que les réactions des parents soient moins positives et que de la crainte et de l'incompréhension transparaissent chez eux. Il semble que la peur de blesser le père puisse amener certains individus à ne pas oser révéler au père leur désir de recherche.

Sources : 14 ; 15 ; 17 ; 20

Pour en savoir plus...

Dans la majorité des cas, les mères et les pères réagissent plutôt positivement face au désir de leur enfant de vouloir rechercher son donneur ou n'ont pas réellement d'avis sur la question.

Toutefois, il peut arriver que les réactions des parents soient moins positives. Il peut y avoir de l'hésitation, de l'incompréhension et de la crainte qui transparaissent chez les parents lorsque leur enfant leur annonce son envie de rechercher son donneur. Ces sentiments peuvent amener certains jeunes à ressentir le besoin de rassurer leurs parents, et plus particulièrement leur père, par peur de le blesser en voulant rechercher leur donneur.

Enfin, cette crainte de blesser le père semble amener certains individus à ne pas oser lui révéler leur désir de recherche. Pourtant le fait de vouloir chercher son donneur ne paraît pas être lié à la qualité de la relation entretenue avec le père. Les personnes ayant une bonne relation avec leur père peuvent aussi vouloir rechercher leur donneur.

Sources : 14 ; 15 ; 17 ; 20

24. Quels peuvent être les moyens de contact entre des donneurs et l'enfant issu de leur don ?

Les moyens de contact les plus utilisés, autant du côté du donneur que de celui de l'enfant conçu par don, sont le courrier, les mails, l'envoi de photos, le téléphone, les banques de sperme ainsi que les messageries instantanées. Si environ un quart des donneurs semblent accepter une rencontre en personne, il y en a aussi qui, au début du moins, acceptent toute forme de contact en dehors de la rencontre face à face (environ un tiers). La volonté de construire une relation, qui peut être présente autant chez le donneur que chez l'enfant, apparaît souvent dans un second temps, après une communication via les moyens cités ci-dessus. Très peu de donneurs ont refusé toute forme de contact.

Sources : 1 ; 3 ; 4 ; 19

25. Quel peut être l'intérêt des donneurs pour l'enfant issu de leur don ?

La grande majorité des donneurs contactés dans les différentes études a déclaré avoir pensé à leur descendant et associe cet intérêt à de la curiosité. L'intérêt des donneurs se focalise principalement sur différentes thématiques comme l'état de santé de leur descendant, son bonheur ou encore sur l'existence de similarités au niveau physique ou du caractère entre eux. De plus, une information paraît être très importante pour les donneurs : le nombre d'individus issus de leur don. Presque tous les donneurs semblent avoir envie de savoir si leur descendant pense à eux.

Sources : 1 ; 3 ; 4

26. Quel peut être la relation entre des donneurs et l'enfant issu de leur don ?

La relation qui ressort le plus des recherches faites est celle de type enfant-oncle, celle qu'un enfant entretiendrait avec un membre de la famille éloignée (ni parents, ni frères/sœurs). Plus rarement, il arrive que le donneur considère le jeune comme son propre fils/fille tout en sachant que ce dernier a déjà des parents. Plus rarement encore, l'enfant et/ou le donneur peut être vu comme un ami, une connaissance ou une personne avec qui on n'aurait qu'un lien génétique, sans autres relations. Enfin, dans de très rares cas, le jeune ou le donneur peut être vu comme un étranger.

Sources : 1 ; 3 ; 4 ; 14

27. Quel peut être la relation entre la famille des donneurs et celle de l'enfant issu de leur don ?

Au moment de la rencontre avec la famille du jeune, le donneur peut ressentir de la peur liée à la crainte de ne pas correspondre aux attentes des parents. Ce fait peut amener une difficulté pour le donneur à trouver sa juste place dans la relation avec l'enfant. Il ressort des recherches que le donneur montre généralement un grand respect pour la famille du jeune conçu par don. Au niveau des familles, il apparaît que la partenaire du donneur peut éprouver de la jalousie envers la mère du jeune qui « partage » un enfant avec son conjoint. En général, les membres des familles sont disponibles pour une rencontre et des liens importants peuvent se créer entre les personnes issues du don, le donneur et leur famille respective ; cependant, dans certains cas, une affinité ne se crée pas.

Sources : 1 ; 3 ; 10

Pour en savoir plus...

- ***Relation entre donneur et famille du jeune :***

Au début de la relation, il peut arriver que le père perçoive le donneur comme une menace. Or, il ressort des recherches que le donneur montre généralement un grand respect pour la famille du jeune issu d'un don ; aucun des donneurs interrogés dans la littérature ne désirait prendre la place du père. De leur côté, les donneurs ont parfois la crainte de décevoir l'enfant ou ses parents, voire de ne pas correspondre à leurs attentes. Pour le donneur, il n'est également pas toujours facile de trouver le juste positionnement au début de la relation.

- **Relation entre famille du donneur et famille du jeune :**

Différents aspects se jouent dans la relation entre l'enfant et la famille de son donneur. Du côté de la partenaire du donneur, il ressort qu'elle peut éprouver de la jalousie envers la mère du jeune qui « partage » un enfant avec son conjoint. De plus, pour la famille du donneur, partenaire et enfants, il peut arriver qu'une crainte soit ressentie : celle de ne pas suffire au donneur. Une rivalité accompagnée de peur peut alors survenir.

Toutefois, et dans la grande majorité des cas, la partenaire du donneur est ouverte à une rencontre donneur-jeune mais aussi entre elle et le descendant de son partenaire. En ce qui concerne les enfants du donneur et selon les études, plus de la moitié est au courant que leur père est donneur et que, lorsqu'ils le savent, trois quarts d'entre eux souhaitent rencontrer leur frère/sœur issu du don. Malgré cette grande ouverture qui paraît exister dans la famille du donneur, les places restent bien définies étant donné que seul un tiers des donneurs mentionne que le jeune issu du don fait partie de sa famille nucléaire (composée de femme et enfants). A contrario, les donneurs sont une grande majorité à considérer l'enfant issu de leur don et sa famille comme appartenant à leur famille élargie, et la moitié des donneurs environ inviterait volontiers le jeune à des occasions spéciales (mariage, etc.). Il semble donc que des liens importants peuvent se créer entre les personnes issues du don, le donneur et leurs familles respectives ; cependant, dans certains cas une affinité ne se crée pas.

Sources : 1 ; 3 ; 10

28. Quels peuvent être les conseils donnés aux parents concernés par le don de sperme ?

Une étude s'est intéressée aux conseils que les personnes conçues par don donnent aux parents d'enfants issus d'un don de sperme, en lien avec leur propre expérience. Les principaux conseils sont:

- Être honnêtes avec leur enfant et d'essayer de trouver le bon moment pour parler de la conception ;
- Laisser le jeune choisir jusqu'où il veut ou non contacter le donneur et le soutenir dans sa décision ;
- Voir le contact avec le donneur comme une opportunité à recevoir des informations supplémentaires sur leur propre enfant, par exemple sur l'histoire médicale de la famille du donneur ;
- Comprendre que le contact avec le donneur ne détruit pas une famille et que c'est une opportunité de grandir pour le jeune issu d'un don.

Source : 15

29. Quels peuvent être les conseils donnés aux donneurs de sperme ?

En lisant les différentes études, il est possible de repérer des souhaits que les individus conçus par don aimeraient transmettre aux donneurs de sperme, grâce à leur propre expérience. Ils trouvent important de :

- Prendre conscience du fait que l'acte de donner ne se termine pas avec le don ;
- Assumer ses responsabilités, en gardant toutefois en tête l'idée que le donneur ne doit pas prendre la place du père social du jeune issu d'un don.

Il est important de souligner que, dans la littérature, ce sont les mêmes conseils que l'on trouve de la part des donneurs pour les autres donneurs

Sources : 1 ; 15

Adresses des professionnelles²

Canton	Nom et profession	Cordonnées de contact
Bâle ville	PD Dr. med. Sybil Tschudin Leitende Ärztin Abt. gyn. Sozialmedizin / Psychosomatik	Frauenklinik Universitätsspital Spitalstrasse 21 4031 Basel Tél : 061 265 90 43 Email : sibil.tschudin@usb.ch
	Dr. phil. Verena Ehrbar Psychologin Gyn. Sozialmedizin und Psychosomatik	Universitätsspital Basel Spitalstrasse 21 4031 Basel Tél : 061 328 79 62 Email : verena.ehrbar@usb.ch
Berne	Christa Dold Psychologin lic. phil. I, Eidg. anerkannte Psychotherapeutin	Neuengasse 21 3011 Bern Tél : 078 720 74 72 Email : koerperraum@gmx.ch
Fribourg	Marie Gelsomini Béguin Psychologue psychothérapeute FSP	Service de gynécologie et obstétrique Hôpital Cantonal de Fribourg 1708 Fribourg Tel : 026 306 29 95 Email : marie.gelsomini-beguin@h-fr.ch
Genève	Martine Aeby-Renaud Conseillère en santé sexuelle et reproductive, sage-femme	Unité de santé sexuelle et planning familial (HUG) Boulevard de la Cluse 47 1205 Genève Tél : 022 372 55 00 Email : martine.aeby-renaud@hcuge.ch
	Marion Tièche Psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP	Espace A - Association pour les personnes concernées par l'adoption, l'accueil familial et les autres formes de filiations Rue du XXXI Décembre 41 1207 Genève Tél : 022 910 05 48 Email : marion.tieche@espace-a.org

² Adresses repérées à http://www.sgrm.org/wb/pages/de/fertiforum-kommission/beratungen_consultations.php

Canton	Nom et profession	Cordonnées de contact
Soleure	Dr. med. Anna Raggi FMH Gynécologie et Obstétrique FMH Endocrinologie gynécologique et médecine de la reproduction Médecine psychosomatique et psychosociale (ASMPP)	Fertisuisse - Zentrum für Kinderwunschbehandlung Frauen- und Männermedizin Tannwaldstrasse 2 4600 Olten Tél : 062 287 20 00 Email : araggi@fertisuisse.ch
Vaud	Dr Marysa Emery FMH médecin praticien Médecine psychosomatique et psychosociale ASMPP	CPMA SA Rue de la Vigie 5 1003 Lausanne Tél : 021 321 15 80 Email : marysa.emery@cpma.ch
	Laure de Jonckheere Conseillère en santé sexuelle	CPMA SA Rue de la Vigie 5 1003 Lausanne Tél : 021 321 15 80 Email : laure.dejonckheere@cpma.ch PROFA Avenue Général Guisan 30 1800 Vevey Tél : 021 631 01 43
	Fabienne Coquillat Conseillère en santé sexuelle	CHUV Médecin de la Fertilité et Endocrinologie Unité psycho-sociale Avenue de Beaumont 29 1011 Lausanne Tél : 021 314 32 48 Email : fabienne.coquillat@chuv.ch
	Emilie Snackers Psychologue	CHUV Médecin de la Fertilité et Endocrinologie Psychiatrie de liaison Avenue de Beaumont 29 1011 Lausanne Email : emilie.snackers@chuv.ch

Canton	Nom et profession	Cordonnées de contact
Vaud	Marie-Claude Frémaux Psychologue, psychothérapeute FSP	Cabinet Dr Gerardi Rue de la Plaine 14 1400 Yverdon Tél : 076 493 37 50 (lundi, mardi et vendredi) Email : fremauxpsy@gmail.com
	Veronica Galli-Iölster Docteur en psychologie Psychologue AVP-FSP Spécialiste en psychothérapie FSP	Chemin de Lucinge 14 1006 Lausanne Tél : 078 834 44 37 Email : vgi@bluewin.ch
Valais	Veronique Eckert Conseillère en Santé Sexuelle, sexologue	Fédération Valaisanne des Centres SIPE Centre de consultation de Sion Rue de l'Industrie 10 1950 Sion Tél : 027 323 46 48 Email : veronique.eckert@sipe-vs.ch
Zürich	Dr. phil Daniela Sichel Imthurn Psychothérapeutin SPV Psychologin FSP	Chorgasse 4 8001 Zürich Tél : 044 383 17 92 Email : d.sichel@bluewin.ch

Pour ajouter d'autres adresses...

Canton	Nom et profession	Cordonnées de contact

Bibliographie IAD²

- (1) Hertz, R., Nelson, M. K. et Kramer, W. (2015). Sperm donors describe the experience of contact with their donor-conceived offspring. *Facts, Views & Vision in ObGyn*, 7(2), 91100. Repéré à <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4498174/>
- (2) Lampic, C., Skoog Svanberg, A. et Sydsjö, G. (2014). Attitudes towards disclosure and relationship to donor offspring among a national cohort of identity-release oocyte and sperm donors. *Human Reproduction*, 29, 19781986. <https://doi.org/10.1093/humrep/deu152>
- (3) Daniels, K. R., Kramer, W. et Perez-y-Perez, M. V. (2012). Semen donors who are open to contact with their offspring: Issues and implications for them and their families. *Reproductive BioMedicine Online*, 25, 670677. <https://doi.org/10.1016/j.rbmo.2012.09.009>
- (4) Jadvá, V., Freeman, T., Kramer, W. et Golombok, S. (2011). Sperm and oocyte donors' experiences of anonymous donation and subsequent contact with their donor offspring. *Human Reproduction*, 26, 638645. <https://doi.org/10.1093/humrep/deq364>
- (5) Daniels, K., Gillett, W. et Grace, V. (2009). Parental information sharing with donor insemination conceived offspring: A follow-up study. *Human Reproduction*, 24, 10991105. <https://doi.org/10.1093/humrep/den495>
- (6) Daniels, K. R., Grace, V. M. et Gillett, W. R. (2011). Factors associated with parents' decisions to tell their adult offspring about the offspring's donor conception. *Human Reproduction*, 26, 27832790. <https://doi.org/10.1093/humrep/der247>
- (7) Freeman, T. et Golombok, S. (2012). Donor insemination: A follow-up study of disclosure decisions, family relationships and child adjustment at adolescence. *Reproductive BioMedicine Online*, 25, 193203. <https://doi.org/10.1016/j.rbmo.2012.03.009>
- (8) Lalos, A., Gottlieb, C. et Lalos, O. (2007). Legislated right for donor-insemination children to know their genetic origin: A study of parental thinking. *Human Reproduction*, 22, 17591768. <https://doi.org/10.1093/humrep/dem063>
- (9) Turner, A. J. et Coyle, A. (2000). What does it mean to be a donor offspring? The identity experiences of adults conceived by donor insemination and the implications for counselling and therapy. *Human Reproduction*, 15, 20412051. <https://doi.org/10.1093/humrep/15.9.2041>
- (10) Grace, V. M., Daniels, K. R. et Gillett, W. (2008). The donor, the father, and the imaginary constitution of the family: Parents' constructions in the case of donor insemination. *Social Science & Medicine*, 66, 301314. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2007.08.029>
- (11) Isaksson, S., Skoog-Svanberg, A., Sydsjö, G., Linell, L. et Lampic, C. (2016). It takes two to tango: Information-sharing with offspring among heterosexual parents following identity-release sperm donation. *Human Reproduction*, 31, 125132. <https://doi.org/10.1093/humrep/dev293>
- (12) Sawyer, N., Blyth, E., Kramer, W. et Frith, L. (2013). A survey of 1700 women who formed their families using donor spermatozoa. *Reproductive BioMedicine Online*, 27, 436447. <https://doi.org/10.1016/j.rbmo.2013.07.009>
- (13) Scheib, J. E., Riordan, M. et Rubin, S. (2003). Choosing identity-release sperm donors: The parents' perspective 13–18 years later. *Human Reproduction*, 18, 11151127. <https://doi.org/10.1093/humrep/deg227>

- (14) Beeson, D. R., Jennings, P. K. et Kramer, W. (2011). Offspring searching for their sperm donors: How family type shapes the process. *Human Reproduction*, 26, 24152424. <https://doi.org/10.1093/humrep/der202>
- (15) Nelson, M. K., Kramer, W. et Hertz, R. (2013). Making sense of donors and donor siblings: A comparison of the perceptions of donor-conceived offspring in lesbian-parent and heterosexual-parent families. In *Visions of the 21st Century Family: Transforming Structures and Identities* (Vol. 7, p. 142). Bingley, Royaume-Uni : Emerald Group Publishing Limited. [https://doi.org/10.1108/S1530-3535\(2013\)0000007004](https://doi.org/10.1108/S1530-3535(2013)0000007004)
- (16) Jadva, Vasanti, Freeman, T., Kramer, W. et Golombok, S. (2009). The experiences of adolescents and adults conceived by sperm donation: Comparisons by age of disclosure and family type. *Human Reproduction*, 24, 19091919. <https://doi.org/10.1093/humrep/dep110>
- (17) Mahlstedt, P. P., LaBounty, K. et Kennedy, W. T. (2010). The views of adult offspring of sperm donation: Essential feedback for the development of ethical guidelines within the practice of assisted reproductive technology in the United States. *Fertility and Sterility*, 93, 22362246. <https://doi.org/10.1016/j.fertnstert.2008.12.119>
- (18) Scheib, J. E., Riordan, M. et Rubin, S. (2005). Adolescents with open-identity sperm donors: Reports from 12–17 year olds. *Human Reproduction*, 20, 239252. <https://doi.org/10.1093/humrep/deh581>
- (19) Scheib, J. E., Ruby, A. et Benward, J. (2017). Who requests their sperm donor's identity? The first ten years of information releases to adults with open-identity donors. *Fertility and Sterility*, 107, 483493. <https://doi.org/10.1016/j.fertnstert.2016.10.023>
- (20) Jadva, Vasanti, Freeman, T., Kramer, W. et Golombok, S. (2010). Experiences of offspring searching for and contacting their donor siblings and donor. *Reproductive BioMedicine Online*, 20, 523532. <https://doi.org/10.1016/j.rbmo.2010.01.001>

Webographie IAD²

- Assemblée fédérale de la Confédération suisse. (2001). Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Repéré à <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001938/index.html>
- Office fédérale de la statistique. (2018, 27 mars). Statistiques : Procréation médicalement assistée : traitements et résultats, vue générale. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/etat-sante/reproductive/procreation-medicalement-assistee.assetdetail.4762062.html>
- CPMA Lausanne – Centre médical de Fertilité (2019) Don de sperme. Repéré à <https://www.cpma.ch/Don-de-sperme>
- Office fédéral de l'état civil. (2013, 27 septembre). Règlement de traitement – Registre des donneurs de sperme. Repéré à <https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/gesellschaft/zivilstand/spenderdatenregister/reglement-samenspender-f.pdf>
- Société Suisse de Médecine de la Reproduction (2019). FertiForum. Repéré à <http://www.sgrm.org/wb/pages/de/fertiforum-kommission.php>

